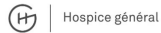


Permis de protection S

Accès à l'emploi à Genève

Mars 2023



1

PERMIS S: Accès à l'emploi à Genève

L'emploi à Genève est ouvert aux personnes au bénéfice d'un permis de protection provisoire S, mais chaque travail est soumis à l'autorisation de l'Etat de Genève.

Cette brochure présente les procédures, les Offices et Institutions de l'Etat de Genève en charge de conseiller, faciliter et contrôler l'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes avec permis S.



<https://www.ge.ch/node/31164>

2

Comment accéder à l'emploi à Genève?**1. Quel niveau de langue française pour travailler à Genève?****2. Comment poursuivre une formation ou m'orienter sur le marché du travail?**

-Ma formation est-elle reconnue en Suisse, puis-je obtenir une équivalence de diplôme?

3. Comment m'inscrire à l'Office cantonal de l'emploi (OCE)?

-Comment rechercher un emploi, comment répondre à une annonce et rédiger mon CV?

4. J'ai signé un contrat, quand est-ce que je peux commencer à travailler?

-Est-ce que je peux travailler comme indépendant ou télétravailler?

5. Est-ce que les conditions de travail proposées par l'employeur sont conformes aux conditions genevoises ?

Quels risques si je travaille sans autorisation?

6. Comment trouver les informations générales sur l'intégration des étrangers à Genève?**7. J'ai un conflit au travail ou un problème pour recevoir mon salaire, à qui s'adresser?**

-Comment contacter une association qui conseille les femmes?

8. Qui contacter pour créer mon entreprise à Genève?

3

1. Quel niveau de langue française pour travailler à Genève?

L'accès au marché du travail à Genève nécessite une bonne connaissance de la langue française à l'oral et/ou à l'écrit. Il est également possible de travailler pour une entreprise internationale en langue étrangère, en particulier l'anglais.

➤ **HOSPICE GENERAL (HG)** <https://bienvenue.solidariteukraine.ch/>

-Accueil à Genève (logement, nourriture, santé, revenu d'assistance, certaines autres aides complémentaires selon nos Directives cantonales)

-Informations pratiques sur la vie à Genève

-Cours de Français

Pour bénéficier de cours de français non payants, envoyer un mail à Cours-francais-ukraine@hospicegeneral.ch accompagné de :

- un scan ou une photo de votre permis S (recto verso)
- nom et prénom
- numéro de téléphone
- adresse mail

4

1. HOSPICE GENERAL (HG) (suite)

-Garde de mes enfants durant mon emploi ou ma formation

Prise en charge des restaurants scolaires à midi sur présentation de l'inscription au cours de français, à une formation ou à une mesure d'insertion suivie

- **Aide financière** octroyée pour toute personne sans revenu ni fortune et prise en compte des ressources (salaire) moyennant une franchise de chf 500.- pour un travail à 100%. Les petits revenus en-dessous de chf 500 ne sont pas pris en compte. Si vos ressources sont plus élevées que les prestations versées par l'Hospice général, vous devrez payer vous-même votre loyer et votre assurance maladie.

-**Aide financière** pour les personnes qui pratiquent une activité lucrative indépendante

Une aide financière exceptionnelle limitée à six mois maximum peut vous être octroyée. Cette aide, vous permettra de décider de la poursuite de votre activité indépendante ou de son abandon. Vous devrez déclarer mensuellement vos revenus et les justificatifs y relatifs. A l'échéance du délai de 6 mois vous devrez avoir choisi entre :

- le maintien de votre qualité d'indépendant mais sans aucune aide financière de l'Hospice général ;
- la renonciation à votre statut d'indépendant.

- Accompagnement vers l'emploi

Une aide vous est fournie par l'Hospice général pour faire votre inscription au chômage en ligne.

L'assistant-e social-e de l'Hospice général pourra se mettre en lien avec votre conseillère au chômage.

5

2. Comment poursuivre une formation ou m'orienter sur le marché du travail?

L'Office de la formation professionnelle et continue accueille toute personne souhaitant des conseils en orientation et sur la poursuite d'une formation professionnelle.

➤ **OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE (OFPC)** <https://www.citedesmetiers.ch/>

-Je souhaite démarrer ou poursuivre une formation académique?

➤ **UNIVERSITE DE GENEVE – HORIZON ACADEMIQUE** <https://www.unige.ch/horizon-academique/>

-Je ne sais pas dans quelle voie professionnelle me réorienter?

➤ **Bilan de compétences au CEBIG** <https://cebig.ch/en/>

-Mon diplôme est-il reconnu en Suisse, puis-je obtenir une équivalence de diplôme?

➤ **SEFRI** <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/reconnaissance-de-diplomes-etrangers.html>

6

3. Comment m'inscrire à l'Office cantonal de l'emploi?

Les personnes en recherche d'emploi peuvent s'enregistrer à l'Office cantonal de l'emploi, 16 rue des Gares .

Avec l'aide de votre Assistant-e Social-e ou à l'accueil solidarité Ukraine (Hospice général, route de Meyrin 49), vous pouvez faire les démarches directement en ligne.

En cas de difficulté avec les outils numériques, vous pouvez également trouver de l'aide auprès de NoLimit situé à l'accueil de l'OCE.

➤ **OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI (OCE)** <https://www.ge.ch/inscrire-au-chomage>

7

3. OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI (OCE) (suite)

-Quels sont mes droits?

- Soutien dans vos démarches d'emploi;
- Des cours peuvent vous être octroyés;
- Accès à la plateforme JobRoom (portail de l'emploi en Suisse).

-Quels sont mes devoirs?

- Effectuer au minimum 10 démarches de recherche d'emploi par mois;
- Avoir une disponibilité suffisante pour une prise d'emploi;
- Accepter tout emploi réputé convenable;
- Participer aux entretiens de conseil;
- Informer de tout changement de situation;
- Suivre les instructions de l'OCE;
- Remettre à la fin de chaque mois et au plus tard le 5 du mois suivant le formulaire de recherches d'emploi.

8

3. OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI (OCE) (suite)

-Comment rechercher un emploi?

Plusieurs canaux de recherche sont à votre disposition:

- Portails en ligne (<https://www.ge.ch/acceder-milliers-offres-emploi-ligne/job-boards-moteurs-recherches>)
- Réseau personnel de relations (amis, collègues, etc.)
- Agences de placement ([Agences de placement | ge.ch](#))
- Visites personnelles
- Site Travail Swiss (<https://www.arbeit.swiss/secoalv/fr/home.html>)
- Refugees at work (<https://refugeesatwork.ch/>)

9

3. OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI (OCE) (suite)

-Comment rédiger mon CV?

La plateforme de formation JobIn - <https://www.job-in.ch/>

D'autres sites sont également à votre disposition:

- [Créer un dossier de candidature et un CV percutants | ge.ch](#)
- <https://www.arbeit.swiss/secoalv/fr/home/menue/stellensuchende/fuer-die-stellensuche/bewerbungstipps.html>
- <https://www.arbeit.swiss/secoalv/fr/home/service/publikationen/broschueren.html>

Et des ateliers ouverts à tous à la Cité des Métiers: <https://www.citedesmetiers.ch/evenements/>

Les Communes de Genève ont souvent des permanences pour vous accompagner dans vos démarches vers l'emploi (rédaction de CV et lettres de motivation, préparation à un entretien d'embauche).

10

4. J'ai signé un contrat de travail, quand est-ce que je peux commencer à travailler?

Une fois signé le contrat de travail, une demande d'autorisation de travail doit être déposée par l'employeur avant de pouvoir commencer à travailler.

➤ OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS (OCPM)

<https://www.ge.ch/conflit-ukraine/acces-emploi-personnes-titulaires-permis>

Les personnes ayant obtenu le statut de protection provisoire S peuvent exercer une activité lucrative salariée ou indépendante en Suisse avec une autorisation. Chaque prise d'activité ou changement d'employeur est soumis à autorisation préalable. Cette autorisation préalable vise à assurer leur protection contre les abus et la sous-enchère salariale. Les conditions de rémunération et de travail doivent être conformes aux usages du lieu, de la profession et de la branche concernés.

La demande est soumise à l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail qui perçoit un émolument de 50.- CHF afin de vérifier le respect des conditions de travail.

Dépôt de la demande d'autorisation de travail

La demande ne peut pas être déposée avant l'octroi du statut de protection.

L'employeur ou la personne indépendante, dont le lieu d'activité est à Genève, doit effectuer la demande d'autorisation de travail en complétant et retournant le formulaire pS à l'adresse suivante :

*Office cantonal de la population et des migrations
Secteur asile ; Case postale 2652; 1211 Genève 2*

11

4. OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS (OCPM) (suite)

Les justificatifs suivants doivent être joints à la demande:

Pour une activité salariée :

[Formulaire pS](#) complété

Copie du permis S ou de la décision d'octroi du statut de protection

Copie d'une pièce d'identité nationale

Copie du contrat de travail signé par les deux parties

Curriculum vitae

Pour une activité indépendante :

[Formulaire pS](#) complété

Copie du permis S ou de la décision d'octroi du statut de protection

Copie d'une pièce d'identité nationale

Dossier de présentation du projet / business plan

Curriculum vitae

Toute cessation d'activité doit être annoncée par le dernier employeur / la personne indépendante au moyen du [formulaire R](#).

Les personnes qui ont obtenu un statut de protection en France ne sont pas autorisées à travailler en Suisse (il n'est pas possible d'obtenir une autorisation de travail frontalière).

12

4. OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS (OCPM) (suite)

Télétravail

Les personnes titulaires d'un permis S qui exercent leur activité professionnelle en télétravail pour un employeur étranger (par exemple pour leur employeur précédent dans leur pays d'origine) ou qui poursuivent leur activité indépendante existante sans influence sur le marché du travail suisse n'ont pas besoin de demander d'autorisation pour poursuivre leur activité.

13

5. Qui contrôle les conditions de travail en usage à Genève?

L'autorisation de travail peut être refusée si les conditions de travail et de rémunération ne respectent pas le salaire minimum prévu dans les usages et les conventions collectives de travail à Genève.

➤ **OFFICE CANTONAL DE L'INSPECTION ET DES RELATIONS DU TRAVAIL (OCIRT)**

<https://www.ge.ch/organisation/ocirt-direction-generale-office-cantonal-inspection-relations-du-travail>

- Processus de vérification de la conformité des contrats de travail avec les usages professionnels (Commission Tripartite)
- Prévention de la traite humaine et de l'exploitation
- Interdiction du travail au noir

14

6. Comment trouver les informations générales sur l'intégration des étrangers à Genève?

Le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) informe et oriente la population sur toutes les questions relatives aux migrations, veille à l'égalité des chances et combat les discriminations.

➤ BUREAU DE L'INTEGRATION DES ETRANGERS (BIE)

<https://www.ge.ch/dossier/geneve-soutient-integration-etangers>

Le BIE diffuse des publications en plusieurs langues sur de nombreuses questions importantes pour s'intégrer à Genève:

- Accompagner vers l'emploi
- Faciliter l'apprentissage du français
- Information sur les droits des étrangers
- Intégrer dès l'enfance
- Vivre ensemble
- Lutte contre les discriminations et le racisme

15

6. BUREAU DE L'INTEGRATION DES ETRANGERS (BIE)

-Qui peut répondre à mon employeur qui souhaite me proposer un contrat de travail, mais ne sait pas comment s'y prendre?

Les employeurs qui cherchent des explications sur les démarches administratives pour l'engagement de migrant-es peuvent contacter le BIE, selon les modalités suivantes:

Par e-mail: integration.etangers@etat.ge.ch

Par téléphone: Le secrétariat du BIE est joignable le matin de 9h00 à 12h00 au 022 546 74 99.

16

7. Qui peut me conseiller dans mes démarches professionnelles?

Informations sur le droit du travail, ou lors d'un conflit au travail

- CGAS**: Communauté genevois d'action syndicale <http://www.cgas.ch/SPIP/>
- Le Trialogue** renseigne sur les droits sociaux <https://www.letrialogue.com/>

Information sur l'intégration et questions liées à la migration

- CCSI**: Centre de contact Suisses-Immigrés <https://ccsi.ch/>
- CSP**: centre Social protestant <https://csp.ch/>
- Caritas**: <http://www.caritas-geneve.ch/>

Conseil et accompagnement professionnel

- OSEO** propose des prestations de conseil, de formation et de placement <https://www.oseo-ge.ch/oseo-geneve/>

Conseils et accompagnement professionnel pour les femmes

- F-Information** espace d'accueil et d'orientation pour femmes et familles <https://www.f-information.org/>
- Camarada** propose accueil et formation pour les femmes migrantes <https://www.camarada.ch/>
- Découvrir** pour l'intégration des femmes migrantes qualifiées <https://www.associationdecouvrir.ch/>
- Voie F** accompagne les femmes dans leur (ré)insertion socio-professionnelle <https://voief.ch/>

17

8. Qui contacter pour créer mon entreprise à Genève?

➤ **DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (DG DERI)**

<https://www.ge.ch/comment-creer-entreprise>

-Quelles associations peuvent m'aider dans mes démarches de création d'entreprise?

- UAPG**: Union des associations patronales genevoises <https://www.uapg.ch/>
- APRES-GE**: Chambre genevoise de l'économie sociale et solidaire <https://www.apres-ge.ch/>
- NODE**: Nouvelle organisation des entrepreneurs : <https://www.node1922.ch/>
- SINGA FACTORY**: programme de soutien à l'entrepreneuriat destiné aux personnes issues de l'asile. <https://singaswitzerland.ch/>

18